

2024

REGLEMENT

SOMMAIRE

Préambule	2
Article 1 – Réglementation sportive.....	2
Article 2 – Contexte géographique de la manifestation	2
Article 3 – L’organisateur.....	3
Article 4 – Assurance organisateur.....	3
Article 5 – Assurance des participants aux épreuves	3
Article 6 – Droit à l’image	4
Article 7 – Respect de l’environnement.....	4
Article 8 – Modification ou annulation de l’épreuve.....	4
Article 9 – Déroulé chronologique de la manifestation.....	5
Article 10 - Distances des différentes épreuves.....	7
Article 11 – Temps Limites.....	7
Article 12 - Conditions d’accès aux diverses épreuves	7
Article 13 – Frais d’inscription	9
Article 14 – Dossier d’inscription.....	10
Article 15 – Modalités de remboursement	11
Article 16 - Retrait des dossards.....	12
Article 17 - Le parc à vélos	13
Article 18 - Les pénalités.....	14
Article 19 - Règles spécifiques à la partie natation.....	15
Article 20 - Règles spécifiques à la partie cyclisme.....	15
Article 21 - Règles spécifiques pour la partie course à pied	15
Article 22 - Règles spécifiques aux équipes en relais.....	16
Article 23 - Classements et remise des prix	16
Article 24 – Contrôle anti-dopage	16
Article 25 – Assistance médicale	17
Article 26 – Sortie Club	17

Préambule

Le Triathlon des Coteaux du Vendômois est soumis au règlement de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). Chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement. Toute inscription à au moins une des épreuves implique l'acceptation totale du règlement intérieur. Ce dernier reste consultable sur notre site organisateur : www.triathlondevendome.com.

Article 1 – Réglementation sportive

Notre manifestation sportive est composée de 7 épreuves : le Triathlon découverte (XS), le triathlon Sprint (S), le triathlon Distance Olympique (M) et le triathlon Longue Distance (L) et les triathlons Kids (Mini-Poussins à Pupilles). Les épreuves S, M et L peuvent également se disputer en relais de type B (2 ou 3 participants par relais). Créé en 2021, et fort de son succès, vous retrouverez le défi VENDOMAN qui permet aux plus courageux d'enchaîner les S, M et L durant le week-end de compétition.

Toutes ces épreuves sont validées par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI).

La réglementation sportive appliquée sur cette manifestation est donc celle de la FFTRI.

Les concurrents s'engagent donc à respecter sans réserve la [Réglementation Sportive disponible sur le site de la F.F.TRI.](#)

Article 2 – Contexte géographique de la manifestation

Le Triathlon des Coteaux du Vendômois se déroule autour du plan d'eau Intercommunal de Villiers sur Loir.

Coordonnées GPS du site : 47°47'52.92" N ; 0°59'38.91" E

Des parkings sont prévus pour les compétiteurs et accompagnants.

La natation s'effectue dans un plan d'eau naturel possédant le label « Pavillon Bleu ». Tous les départs ont lieu depuis la zone de baignade de ce plan d'eau.

Les parcours cyclistes des épreuves XS, S, M et L s'effectuent sur route. Les circuits proposés sont relativement vallonnés.

Les parcours pédestres empruntent principalement des sentiers autour du plan d'eau et en sous-bois.

Ils sont légèrement vallonnés. **En cas de mauvais temps, il est conseillé de courir avec des chaussures de trail.**

Article 3 – L'organisateur

L'organisateur du Triathlon des Coteaux du Vendômois est le club de l'Union Sportive de Vendôme Triathlon. Le courriel de l'organisation est : triathlondevendome@gmail.com. Le responsable de l'organisation est Teddy Soulis (06/23/80/04/01).

Article 4 – Assurance organisateur

L'organisateur dispose d'un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFTRI qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, durant toute la durée de leur compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour tout accident, blessure, dommage corporel, incapacité ou décès survenu à un concurrent, à l'exception des accidents inhérents à un manquement de l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

L'organisateur décline également toute responsabilité pour toute dégradation, perte ou vol d'objet appartenant au concurrent. Il est de la responsabilité de chacun de contracter une assurance pour couvrir ces dommages.

Article 5 – Assurance des participants aux épreuves

Un concurrent est :

1. licencié « compétition » à la FFTRI : il bénéficie ad minima de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistance de base
2. licencié « Loisir », « Dirigeant », « Action » à la FFTRI ou non-licencié : la souscription d'un « Pass Compétition » est obligatoire mais le couvre uniquement dans le cadre de la responsabilité civile. Il lui est recommandé de contacter son cabinet d'assurance afin de compléter sa couverture (garantie Individuelle Accidents, Décès, ...).
3. licencié à la Fédération Française de Natation, de Cyclisme ou d'Athlétisme s'il participe à un relais et uniquement dans la discipline où il possède une licence.

La présentation de sa licence le dispense d'apporter un certificat médical de la discipline de sa licence fédérale sélectionnée pour le relais. Cependant, à l'instar d'un non-licencié ou d'un licencié « Loisir » à la FFTRI, il doit souscrire un « Pass Compétition » qui possède le même niveau de couverture d'assurance.

Le coût du « Pass Compétition » s'ajoute au prix de l'inscription et dépend de l'épreuve.

Les Pass Compétition sont à souscrire auprès du site de la Fédération Française de Triathlon.

N.B : Pour les licences étrangères, le Pass Compétition est obligatoire mais gratuit pour les triathlètes possédant une licence provenant des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse.

Epreuve	Pass Compétition
Cross triathlon découverte (XS)	2 €
Triathlon Sprint (S)	
Relais S	2 € par participant
Triathlon Distance Olympique (M)	
Relais M	2 € par participant
Triathlon Longue Distance (L)	
Relais L	10 € par participant
VENDOMAN (enchaînement S, M, L)	

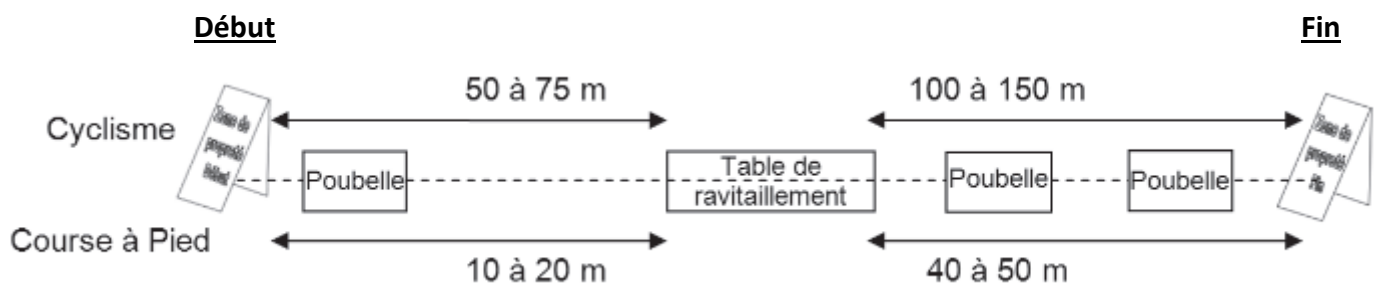
Article 6 – Droit à l'image

Le concurrent autorise l'organisateur à utiliser gratuitement les photos ou vidéos prises lors de l'événement sur lesquelles il pourrait apparaître sous quelque forme que ce soit : médias vidéo, audio, presse, internet, publication de presse ou publicité ayant un rapport avec le triathlon des Coteaux du vendômois.

Toutefois, si un participant refuse de céder son droit à l'image, il doit en informer, par écrit, l'organisateur au minimum 24h avant le départ de la 1ère épreuve, soit jusqu'au jeudi 23 mai 2024 inclus.

Article 7 – Respect de l'environnement

Des zones de propreté seront disponibles sur le parcours ainsi que dans l'aire de transition. Elles seront identifiées par un panneau « début de zone de propreté » et un panneau « fin de zone de propreté ».



Les concurrents qui abandonnent leur matériel ou autres déchets hors de ces zones pourront être sanctionnés par le corps arbitral.

Article 8 – Modification ou annulation de l'épreuve

L'organisateur et la Sous-Préfecture de Vendôme se réservent la possibilité de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

Si l'épreuve devait être modifiée, annulée ou interrompue pour toute raison de sécurité ne dépendant pas de l'organisateur (décisions des autorités publiques, intempéries, pollution, ...), la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée.

Les frais d'inscription ne seraient pas remboursés.

Dans ces conditions, les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement, même partielle.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la partie natation en cas de conditions défavorables de course (mauvaises conditions météorologiques, pollution de l'eau, ...) et de la remplacer par une partie course à pied. Le triathlon se transforme alors en duathlon.

Article 9 – Déroulé chronologique de la manifestation

Samedi 25 mai 2024		
Triathlon Sprint (S)		
7h - 9h10	Retrait des dossards	Stand des inscriptions
8h - 9h20	Dépôt des vélos	Aire de Transition
9h30	Briefing des arbitres et organisateurs	Zone de baignade du plan d'eau
9h45	Départ Handisport	Zone de Baignade du plan d'eau
10h	Départ des triathlètes féminines + VENDOMAN + Relais	Zone de Baignade du plan d'eau
10h10	Départ des triathlètes masculins	Zone de Baignade du plan d'eau
12h	Remise de récompenses	Camion podium
Triathlon Découverte (XS)		
9h45 – 11h30	Retrait des dossards	Stand des inscriptions
11h30 – 12h05	Dépôt des vélos	Aire de transition
12h25	Briefing des arbitres et organisateurs	Zone de baignade du plan d'eau
12h45	Départ Benjamines et Minimes Filles	Zone de baignade du plan d'eau
12h50	Départ Benjamins et Minimes Garçons	Zone de baignade du plan d'eau
12h53	Départ Open H & F	Zone de baignade du plan d'eau
14h	Remise des récompenses	Camion podium
Triathlon Distance Olympique (M)		
12h - 14h45	Retrait des dossards	Stand des inscriptions
14h15 - 15h10	Dépôt des vélos	Aire de Transition
15h15	Briefing des arbitres et organisateurs	Zone de Baignade du plan d'eau
15h30	Départ des triathlètes féminines + VENDOMAN + Relais	Zone de Baignade du plan d'eau
15h40	Départ des triathlètes masculins (par vagues)	Zone de Baignade du plan d'eau
18h30	Remise de récompenses	Camion podium
Triathlon Longue Distance (L)		
17h - 20h	Retrait des dossards	Stand des inscriptions
Dimanche 26 mai 2024		
Triathlon Longue Distance (L)		

7h30 - 9h15	Retrait des dossards	Stand des inscriptions
8h - 9h30	Dépôt des vélos	Aire de Transition
9h40	Briefing des arbitres et organisateurs	Zone de Baignade du plan d'eau
10h	Départ des triathlètes féminines + VENDOMAN + Relais	Zone de Baignade du plan d'eau
10h10	Départ des triathlètes masculins (par vagues)	Zone de Baignade du plan d'eau
16h	Remise de récompenses	Camion podium
Cross Triathlon Jeunes		
9h30 – 11h	Retrait des dossards	Stand des inscriptions
10h50 – 11h15	Dépôt des vélos Pupilles	Aire de Transition Baignade
11h25	Briefing des arbitres et organisateurs Pupilles	Zone de baignade du plan d'eau
11h30	Départ des Pupilles féminines	Zone de Baignade du plan d'eau
11h35	Départ des Pupilles masculins	Zone de Baignade du plan d'eau
11h50 – 12h	Retrait des vélos Pupilles	Aire de Transition Baignade
12h – 12h10	Dépôt des vélos Poussins et Mini-Poussins	Aire de Transition Baignade
12h15	Briefing des arbitres et organisateurs Poussins	Zone de baignade du plan d'eau
12h20	Départ des Poussins	Zone de Baignade du plan d'eau
12h35	Briefing des arbitres et organisateurs Mini-Poussins	Zone de baignade du plan d'eau
12h40	Départ des Mini-Poussins	Zone de Baignade du plan d'eau
13h	Retrait des vélos Poussins et Mini-Poussins	Aire de Transition Baignade
13h15	Récompenses	Camion Podium

Article 10 - Distances des différentes épreuves

Epreuves	Distances		
	Natation	Vélo	Course à pied
Triathlon Découverte (XS)	280 m	10 km	2,2 km
Triathlon Sprint (S)	750 m	18,7 km	5,2 km
Triathlon Distance Olympique (M)	1500 m	43 km	10,5 km
Triathlon Longue Distance (L)	2300 m	96 km	22 km

Article 11 – Temps Limites

Epreuves	Départ	Fin natation	Fin vélo	Fin 1er tour course à pied
Triathlon Sprint (S)	10h	10h50	11h40	N/A
Triathlon Distance Olympique (M)	15h30	16h40	18h25	N/A
Triathlon Longue Distance (L)	10h	11h30	15h30	16h45

Les mises hors course, pour dépassement de délais, se font par un arbitre :

- A la sortie de l'eau (fin natation)
- A l'entrée dans l'Aire de Transition (fin vélo)
- Au passage sur le site à la fin du 1^{er} tour de course à pied pour le L.

Les concurrents hors délais doivent remettre leur puce à un arbitre ou à la tente du chronométrage située à côté de ligne d'arrivée.

Les concurrents du VENDOMAN seront soumis aux mêmes barrières horaires.

Article 12 - Conditions d'accès aux diverses épreuves

Le concurrent doit :

1. disposer d'une licence FFTRI Compétition valide dans l'année de l'épreuve (ici licence FFTRI Compétition 2024) ou d'un certificat médical de moins de 1 an portant la mention de **non contre-indication à la pratique du sport (ou du triathlon) en compétition**
2. **s'il n'est pas licencié FFTRI Compétition 2024**, le concurrent doit obligatoirement souscrire un pass compétition lors de son inscription en ligne et fournir d'un certificat médical de moins de 1 an portant la mention de **non contre-indication à la pratique du sport (ou du triathlon) en compétition ou un Formulaire d'Info Santé**.
3. pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard.
4. disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon)

Vous trouverez ci-dessous le tableau des accès aux épreuves possibles et des documents exigés en fonction de la nature de la licence :

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Obligations médicales	Pass compétition
FFTRI licence « Compétition »	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
FFTRI Licence Compétition Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
FFTRI Licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : Formulaire Info Santé	Obligatoire
FF Natation ou Handi Natation	Manifestations compétition (uniquement partie natation)	Pas nécessaire	Obligatoire
FF Cyclisme ou Handi Cyclisme	Manifestations compétition (uniquement partie cyclisme)	Pas nécessaire	Obligatoire
FF Athlétisme ou Handi Athlétisme	Manifestations compétition (uniquement partie course à pied)	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition (partie natation et course à pied)	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
FF Sports Universitaires (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (1)
UNSS	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : Formulaire Info Santé	Obligatoire
FF Sport en Entreprise	Uniquement épreuves « Jeunes » et/ou Distance XS	Formulaire Info Santé	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à World Triathlon (2) (3)	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : Formulaire Info Santé	Obligatoire (4)
Aucune licence listée ci-dessus	Manifestations compétition et épreuves transfrontalières (6)	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : Formulaire Info Santé	Obligatoire

(1) Sauf les compétitions de Triathlon et Duathlon « Distance S » et « Distance M », agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France).

(2) Hors épreuves internationales au titre de la Fédération Française de Triathlon,

(3) Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.

(4) La gratuité du pass-compétition est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la F.F.TRI. (<https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/>)

(5) L'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

(6) Par exception, lorsqu'une compétition autorisée par la FFTRI est transfrontalière (parcours en France et sur une partie du territoire étranger ayant une frontière commune à la France), les participants sont soumis à la réglementation de leur lieu de résidence relative au certificat médical.

Saison 2024 : Accessibilité aux épreuves										
Catégorie	Age atteint au cours de la saison 2024	Année de naissance	VENDOMAN	XS	Dist. S	Relais S	Dist. M	Relais M	Dist. L	Relais L
Benjamins	12 - 14	2011 - 2012				1 seule discipline				
Minimes	14 - 15	2009 - 2010				1 seule discipline				
Cadets	16 - 17	2007 - 2008						1 seule discipline		
Juniors	18 - 19	2005- 2006								
Seniors	20 - 39	1985- 2004								
Vétérans	> 39	<1985								

Article 13 – Frais d'inscription

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Epreuve	Tarif inscription	Pass Compétition (selon type de licence - cf. Article 5)	Nombre de dossards (à titre indicatif)
Triathlon XS individuel	12 €	2 €	100
Triathlon XS DUO	24 €	2 € / concurrent	100
Triathlon Sprint (S)	25 €	5 €	450
Relais S	36 €	5 € / concurrent	40
Triathlon Distance Olympique (M)	40 €	20 €	600
Relais M	54 €	8 € /concurrent	40
Triathlon Longue Distance (L) individuel	95 €	40 €	600
Triathlon Longue Distance (L) relais	99 €	8 € / concurrent	40
VENDOMAN (enchaînement S, M et L)	140 €	40 €	100

L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre de dossards sur chaque épreuve.

Article 14 – Dossier d'inscription

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire à l'adresse suivante :

<https://www.klikego.com/inscription/triathlon-des-coteaux-du-vendomois-2024/triathlon/1695506183783-1>

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, SMS, courriel, réseau social ou courrier postal.

Les inscriptions en ligne seront ouvertes jusqu'au **15 mai 2024** inclus.

La liste des inscrits est consultable à l'adresse suivante : <https://www.klikego.com/inscrits/triathlon-des-coteaux-du-vendomois-2024/1695506183783-1>

Le concurrent doit :

- Disposer d'une licence et/ou un pass compétition (cf tableau ci-dessous) ;
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard en présentant une pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport) ;
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

Document à télécharger lors de l'inscription en ligne : licence ou certificat ?

Validité	Type de licence	Document à télécharger
Pour toutes les épreuves	Licence FFTRI compétition	N/A (contrôle directement auprès de la FFTRI)
	Licence FFTRI Loisir ou Dirigeant	Formulaire Info Santé ou Certificat médical datant de moins de 1 an à la date de l'événement => valable si date du certificat postérieur au 26 mai 2023
	Non licencié	Formulaire Info Santé ou Certificat médical datant de moins de 1 an à la date de l'événement => valable si date du certificat postérieur au 26 mai 2023
	Licence étrangère	Licence étrangère valide au moment de l'événement
Valable uniquement pour les relais	Licence de FF Natation (uniquement pour le relayeur NATATION)	Licence de natation en cours de validité
	Licence de FF Athlétisme (uniquement pour le relayeur VELO)	Licence de cyclisme en cours de validité
	Licence de FF Cyclisme (uniquement pour le relayeur COURSE A PIED)	Licence d'athlétisme en cours de validité

L'inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription sauf cas énoncés ci-dessous.

Article 15 – Modalités de remboursement

Le remboursement des frais d'inscription (hors frais de gestion) n'est possible que sur les épreuves du triathlon Longue Distance (L), le défi VENDOMAN et le triathlon Distance Olympique (M), en individuel.

Pour ce faire, les concurrents devront obligatoirement avoir **souscrit une assurance annulation** lors de leur inscription en ligne.

Le coût de l'assurance annulation est de :

- **15 € pour le Vendoman et le L,**
- **8 € pour le M**

Le remboursement couvre la totalité des frais d'inscription (hors frais de gestion KLIKEGO).

Le remboursement des Pass Compétition est à demander à la FFTRI.

Les remboursements seront possibles jusqu'au **30 avril 2024 inclus**. Passée cette date, plus aucun remboursement ne sera accepté.

L'Organisateur pourra procéder au remboursement de l'inscription d'un concurrent jusqu'à 60 jours après la fin de la manifestation.

Article 16 - Retrait des dossards

Les concurrents doivent respecter les horaires prévus pour le retrait des dossards (cf. Article 9).

Le retrait des dossards peut être effectué par un seul membre de l'équipe à condition de présenter toutes les pièces justificatives exigées pour chaque athlète.

L'organisation fournira à chaque participant :

- 1 puce pour le chronométrage



La perte ou l'absence de restitution de la puce électronique à la fin de l'épreuve sera facturée au concurrent selon un coût fixé par la société en charge du chronométrage. Ce prix sera donné lors du retrait de votre dossard.

- 2 dossards (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie) pour la course à pied et le cyclisme
- 1 planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels



Assurez-vous de posséder tous ces documents. En cas de problème, nous vous remercions de bien vouloir le signaler auprès du bureau des inscriptions.

Pour le retrait de son dossard, le concurrent doit fournir, selon sa licence :

1. Pour les licenciés FFTRI « Compétition » :

- Pièce d'identité avec photo

2. Pour les licences FFTRI Loisir, Dirigeant, Action ou Non Licencié :

- Pièce d'identité avec photo
- Fiche Info Santé ou Certificat médical de moins d'1 an le jour de la manifestation, portant la mention « Non contre-indication de la pratique du sport (ou du triathlon) en compétition » (sauf si téléchargée sur le site d'inscription)
- Pass Compétition sauf s'il a déjà été pris en ligne

3. Pour les licenciés d'autres fédérations de triathlon affiliées à l'ITU :

- Original de la licence I.T.U valide (sauf si téléchargée sur le site d'inscription)
- Pièce d'identité avec photo
- Pass Compétition

4. Pour les licenciés de la FF Natation (*), FF Cyclisme, FF Athlétisme s'ils participent à un relais dans la discipline où ils sont licenciés :

- Original de leur licence valide (sauf si téléchargée sur le site d'inscription)
- Pièce d'identité avec photo
- (*) L'Organisateur préconise un certificat prévoyant aussi la pratique de la course à pied si le triathlon venait à se transformer en duathlon en raison des conditions défavorables pour pratiquer la natation le jour de l'épreuve.

Article 17 - Le parc à vélos

Seuls les triathlètes, l'organisation et les arbitres sont autorisés à entrer et circuler dans le parc à vélos ainsi que dans l'aire de transition.

Les athlètes devront se faire marquer leur numéro de dossard sur le bras gauche et la jambe gauche avant l'entrée dans l'aire de transition par les personnes de l'organisation prévues à cet effet.

Chaque triathlète se voit attribuer une place correspondant à son numéro de dossard. Seules les affaires strictement nécessaires pour le triathlon peuvent se trouver au sol dans le parc à vélos.

Une tente de stockage est mise à disposition des triathlètes pour entreposer les sacs numérotés fournis par l'organisation (ou votre sac personnel si le sac n'est pas fourni par l'organisation mais peu encombrant et muni d'une étiquette de dossard). Tout autre sac personnel ne sera pas accepté. Toutefois, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires.

A la fin de leur épreuve, les triathlètes devront se présenter à un membre de l'organisation présent à l'entrée du parc à vélos pour récupérer leur vélo et leur sac dans la tente de stockage. Ils devront obligatoirement être munis de leur dossard.

La sortie du triathlète se fera également au niveau de l'entrée du parc à vélos où un membre de l'organisation effectuera un contrôle de conformité entre l'autocollant de la tige de selle du vélo, l'autocollant du sac de stockage et le dossard présenté par le concurrent.

Article 18 - Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné ou mis hors course.

Seuls les arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocable.

Rappel des sanctions applicables

Sanction	Raison	Information à l'athlète		Effet
Avertissement Verbal	La faute est sur le point d'être commise	Sifflet + N° Dossard	Motivation de l'avertissement	
Carton Jaune « Stop&Go »	<i>Mise en conformité la faute pouvant être corrigée</i>	Sifflet + N° Dossard + Carton	- Annoncer « Stop », motiver la sanction - remise en conformité de l'athlète - Annoncer Go pour faire repartir l'athlète	
Carton Bleu	Uniquement sur la partie Cycliste pour une faute d'Aspiration-Abri	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Pénalité »	<i>Zone de pénalité</i>
Carton Rouge Disqualification	- La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Disqualifié », motiver la sanction, récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course
Carton Rouge Mise Hors Course	- Rattrapé - éliminé - Temps limite - Concurrent isolé (au sas contrôle "contre la montre/équipe")	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Hors course », motiver la sanction (*), récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course
Disqualification automatique	- 3 Cartons bleus - Absence de dossard à l'arrivée - Non respect du nb de tours - Pénalité non effectuée	Pas d'information		Pas de classement

Temps d'arrêt dans la zone de pénalité (Penalty Box) suite à un carton bleu

Epreuves	Temps d'arrêt
Triathlon Sprint (S)	1 mn
Triathlon Distance Olympique (M)	2 mn
Triathlon Longue Distance (L)	5 mn

La zone de pénalité se situe à la fin de l'épreuve de vélo, avant l'entrée dans l'Aire de Transition, le concurrent se présente dans la zone de pénalité avec son vélo.

Article 19 - Règles spécifiques à la partie natation

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24,5 °C.

La partie Natation est annulée si la température de l'eau est inférieure à 12 °C. Elle est alors remplacée par de la course à pieds (S : 2,5 km / M : 5 km / L : 10 km).

Les triathlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ.

Le port du bonnet de bain est obligatoire.

Le bonnet de bain est fourni par l'organisation.

Les aides à la flottaison sont interdites (tuba, palmes, plaquettes, etc...).

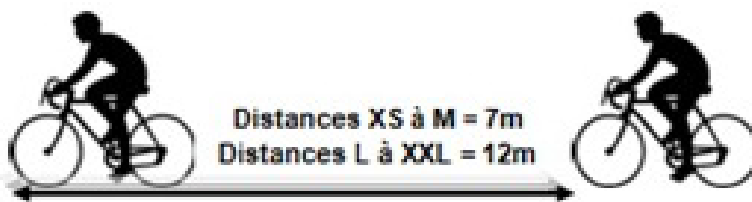
Article 20 - Règles spécifiques à la partie cyclisme

Le Cross-triathlon Découverte (XS) se déroule avec aspiration-abri (drafting) autorisé.

Sur les autres épreuves (S, M, L), **l'aspiration-abri (drafting) n'est pas autorisé.**

En cas de non-respect de cette règle, les participants seront sanctionnés.

Distances à respecter :



Le port du dossard dans le dos du concurrent est obligatoire.

Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves sans drafting, à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de FFTRI. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non.

Article 21 - Règles spécifiques pour la partie course à pied

Les participants doivent porter leurs dossards de façon visible entre la poitrine et la taille.

Un concurrent présentant un dossard illisible aux postes de pointage peut ne pas être classé, il doit justifier de son numéro de dossard avec son marquage.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, les bretelles doivent être gardées sur les épaules. À 200m de l'arrivée, la tri-fonction devra être refermée au moins jusqu'au bas du sternum.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un vélo ou une moto.



Le parcours de course à pied empruntant des sentiers en sous-bois, il est recommandé de prévoir des chaussures de trail en cas de temps pluvieux.

Article 22 - Règles spécifiques aux équipes en relais

Une équipe est constituée de minimum 2 personnes, dont l'un des relayeurs pourra effectuer deux disciplines. Le maximum est de 3 personnes.

ATTENTION : un benjamin ou un minime ne pourra réaliser qu'une seule discipline sur un relais S. Il n'a pas le droit de concourir sur les relais M ou L.

Un cadet peut effectuer 2 disciplines sur le relais S mais ne peut réaliser qu'une seule discipline sur un relais M. Il n'a pas le droit de concourir sur le relais L.

Les relayeurs pourront se passer le témoin (passage de la puce électronique) uniquement dans le parc à vélos. Aucun changement ne pourra avoir lieu pendant une épreuve.

Article 23 - Classements et remise des prix

Tous les classements seront disponibles dès le dimanche soir sur le site du chronométreur et dès le lendemain sur le site de l'organisation (www.triathlonvendome.com).

La participation à la remise des prix est obligatoire. Aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son prix s'il est absent.

SPECIFICITE DU VENDOMAN:

Il n'y a pas de cumul de prix pour les concurrents du VENDOMAN. Ils ne se verront pas attribuer de prix s'ils terminent sur les podiums des triathlons S, M et L, au scratch comme sur les classements par catégorie.

Un classement spécifique sera effectué sur le défi VENDOMAN en cumulant les temps sur les 3 épreuves. Les 5 premiers seront récompensés.

Article 24 – Contrôle anti-dopage

Tous les athlètes sont susceptibles de faire l'objet de tests avant et/ou après la course. En s'inscrivant à une épreuve, les concurrents acceptent d'être soumis à tous les tests de dopage et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage.

En cas de contrôle anti dopage, les athlètes doivent pouvoir présenter une pièce d'identité avec photos et la licence de la saison en cours.

Article 25 – Assistance médicale

Des services médicaux et paramédicaux bénévoles sont mis à disposition des concurrents. Les participants s'engagent à n'intenter aucune poursuite à leur rencontre.

Article 26 – Sortie Club

1. INSCRIPTIONS

L'organisation fournit un fichier d'inscription à remplir par vos soins.

Ce fichier est à renvoyer à l'adresse suivante : triathlonvendome@gmail.com

Vous pourrez ajouter ou retirer des concurrents autant de fois que vous le souhaitez et ce, jusqu'au 15 mai 2024 dernier délai, en utilisant ce même fichier.

2. CONDITIONS TARIFAIRES PARTICULIERES

- 🏆 **Vendoman** : -10% par inscription si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 6
- 🏆 **L** : - 10% par inscription si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 8
- 🏆 **M** : - 10% par inscription si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 8
- 🏆 **S** : - 10% par inscription si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 8
- 🏆 Relais S, M, L et XS : pas de réduction
- 🏆 Jeunes (mini-poussins, poussins et pupilles) : les inscriptions sont gratuites

Si le club inscrit 50 personnes et plus sur les épreuves Vendoman, L, M et S en individuel alors une réduction supplémentaire de 5% leur est appliquée.

Les relais S, M et L ainsi que le XS et les épreuves Jeunes n'entrent pas dans ce dispositif.

3. FACTURATION

Une facture globale est préparée et envoyée au club après l'organisation du triathlon des coteaux du Vendômois. La facture est produite à partir d'une image des participants arrêtée au 15 mai 2024.

4. ASSURANCE ANNULATION

Si vous inscrivez au moins 20 personnes, l'assurance annulation vous est offerte donc vous n'avez pas besoin de la souscrire en ligne sur le site d'inscription. Cette assurance annulation obéit aux mêmes règles que celles citées ci-dessus.

5. HÉBERGEMENT

Nous mettons à votre disposition un référentiel d'hébergements collectifs.

Vous êtes intéressés pour effectuer votre sortie club au triathlon des Coteaux du Vendômois, alors contactez-nous par mail à l'adresse suivante : triathlondevendome@gmail.com en mentionnant votre mail de contact.